



DGA de l'Administration Générale
Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 17 OCTOBRE 2025
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2025.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 13 décembre 2024, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) pour l'exercice 2025.

Le 27 juin 2025, le budget supplémentaire (BS) a été approuvé par l'Assemblée.

Il comprenait, outre le report des restes à réaliser et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2024, la décision modificative (DM) n°1, qui a amendé le BP 2025, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après cette séance, le budget s'élève, crédits d'ordre compris, à 31 018 709 € en charges de fonctionnement et à 3 728 604 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent d'examiner et de se prononcer sur les données relatives à la décision modificative n°2 (DM2) 2025.

Concernant la DM2, seule la section de fonctionnement fait l'objet d'inscriptions budgétaires.

La section de fonctionnement s'équilibre à 971 409 €, tenant compte de la mise en place de procédures de provisions pour risques et charges. Un rapport spécifique du calcul des provisions est exposé à la présente séance.

Le besoin est très majoritairement lié à la constitution d'une provision pour les droits acquis au titre du compte épargne-temps (CET) des 500 agents de la structure (769 K€).

La provision comptable a pour but de couvrir la dette potentielle du budget annexe vis-à-vis des agents. Les calculs sont adossés aux droits acquis au titre du CET selon les mêmes méthodes que le budget général.

Il s'agit d'une évaluation anticipée d'une charge future, notamment en cas de monétisation du CET, de départ en retraite ou de rupture du contrat. Le mode de calcul se base sur le stock de jours épargnés au 31 décembre n-1. Celui-ci est valorisé selon un forfait financier.

Une deuxième provision concerne l'allocation de retour à l'emploi (ARE). En effet, de manière à couvrir pleinement le champ des provisions pour charge, il convient de prendre en considération les opérations liées aux procédures d'indemnisation consécutives aux pertes d'emploi des salariés. La dotation a été évaluée à 200 K€.

Au-delà, une première majoration de crédits de 2 356 € est nécessaire pour couvrir les admissions en non-valeur et une seconde de 50 € au titre d'une provision pour dépréciation des créances.

Pour faire face à ces charges, une ponction sur le résultat de fonctionnement est opérée. Le résultat disponible s'élèvera après ces opérations à 328 286,13 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. VASSAL', with a stylized flourish at the end.

Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 17 OCTOBRE 2025****RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ****OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) - Décision modificative
numéro 2 pour l'exercice 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix sept octobre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, M. Yves VIDAL.

Donne(nt) pouvoir :

M. Martial ALVAREZ à M. Lionel DE CALA, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, M. Gérard GAZAY à Mme Judith DOSSEMONT, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Hervé GRANIER à Mme Agnès AMIEL, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, M. Richard MALLIE à M. Jean-Marc PERRIN, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Amapola VENTRON à Mme Danielle MILON.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 17 OCTOBRE 2025****RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 17 octobre 2025, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire annexée,

A décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 pour l'exercice 2025 du budget annexe de la Direction des maisons de l'enfance et de la famille ;
- de préciser que cette décision modificative est adoptée, comme pour le budget général, sans vote formel, selon les groupes de la maquette budgétaire M22.

Adopte à la majorité

Pour : 47

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 1

Mme Nouriati DJAMBAE.

Abstentions : 10

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO